

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 30 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection Discussion avec l'exploitante concernant les politiques d'inclusion qui doit être ajoutée aux politiques et règlements et de plus nous envoyer afin de l'ajouter au dossier. De plus, nous avons eu la discussion. Quand elle envoie le renouvellement de s'assurer que la responsabilité civile soit envoyée au complet. Formation: Discussion sur le 10h de formation obligatoire annuelle, maintenant la mentore en assurance de la qualité va vérifier aux surveillances donc ajouter les certificats au dossier du personnel afin d'assurer le suivi. Lors de mon suivi les enfants sont en jeux libres, par la suite lavage de bain et ils ont pris leur collation avant d'aller jouer à l'extérieur. La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 30 août 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie Morais-Chiasson

Le 30 août 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date